

**Programme d'aménagement côtier du Var, France  
(Projet PAC Var)**



**TERMES DE REFERENCE  
A L'INTENTION DU CHEF DE PROJET NATIONAL**

**Contexte**

Les Programmes d'Aménagement Côtier (PAC) du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/PAM) sont des programmes destinés à assister les pays méditerranéens dans leur effort vers le développement durable des zones côtières. Les PAC sont proposés par les pays intéressés et approuvés par les Parties contractantes (PC) lors de leurs réunions biennales. Ils sont élaborés par des experts locaux et nationaux, avec l'assistance du PAM et de ses Centres d'Activités Régionales (CAR) suivant leur expertise. Le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) coordonne les efforts du PNUE/PAM relatifs aux PAC.

La décision de mettre en œuvre un PAC en France a été prise lors de la Seizième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Marrakech, du 3 au 5 novembre 2009. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les autorités françaises ont accepté d'un commun accord de réaliser une étude de faisabilité pour un projet de PAC le long des côtes du département du Var. Ce PAC sera mis en œuvre dans la période 2014-2017.

Les efforts de mise en œuvre d'une politique littorale méditerranéenne se sont multipliés au cours de ces dix dernières années. Des conventions internationales aux politiques locales en passant par les Directives et Règlements européens, les décideurs locaux tout comme les usagers se trouvent face à une multitude de contraintes administratives et réglementaires, et une inflation d'outils et de méthodes pour définir et mettre en œuvre une politique de gestion de leur littoral.

Les actions entreprises et leurs résultats permettront de mettre en lumière les réussites et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée de la Mer et du Littoral. Elles contribueront également à la mise en place des mécanismes de gouvernance nécessaires aux emboîtements d'échelle qui seront au cœur de l'élaboration des documents stratégiques de façade. A l'échelle régionale méditerranéenne, les résultats et les leçons du projet PAC-VAR auront valeur d'exemple d'application concrète en matière de mise en œuvre du Protocole de Gestion Intégrée des Zones Côtières pour la Méditerranée (Convention de Barcelone).

**Description générale du poste de chef de projet national**

Le poste de **chef de projet national** fait partie intégrante de la structure de coordination du projet. Le(la) consultant(e) choisi(e) pour ce poste parmi les experts nationaux sera rémunéré par le CAR/PAP du PNUE/PAM qui sera son commanditaire. Il sera recruté à /plein temps jusqu'à fin juin 2017. Le choix du chef de projet national se fera sur la base du présent appel d'offres.

Le **chef de projet national** aura pour tâche de contribuer à : la mise en œuvre du projet sur la base du Plan d'action du projet tel que réactualisé en 2015, en collaboration étroite avec le point focal français du CAR/PAP et le coordonnateur du projet désigné par le PNUE/PAM ; l'harmonisation des activités menées par les institutions impliquées dans le projet ; la gestion des activités du projet en collaboration avec les partenaires et consultants nationaux et internationaux ; il prendra la suite du chef de projet national actuel qui a pris ces fonctions en janvier 2015 et les assurera jusqu'à la fin décembre 2015.

Le **chef de projet national** veillera à ce que les intrants et les produits des différentes activités du projet soient échangés entre les consultants nationaux et les CAR concernés et intégrés de manière appropriée dans le projet. Il aura pour tâche de coordonner le travail des partenaires et consultants nationaux.

### **Coordination du projet, intégration et diffusion des résultats**

Pour le fonctionnement harmonieux du projet PAC Var la direction du projet est représentée par le Comité de pilotage (Copil), composé du Plan d'Action pour la Méditerranée (CAR/PAP et Plan Bleu comme observateur), du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, la Direction départementale des territoires et de la mer du Var, Conseil Départemental du Var, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Agence de l'Eau Rhône Corse Méditerranée, de l'Antenne Méditerranée de l'Agence des Aires Marines Protégées, du Parc national de Port Cros, de l'Agence Régionale pour l'Environnement et du Conservatoire du littoral en tant que coordinateur du CoPil, partenaire et Point focal français du CAR/PAP.

Le Comité de pilotage pourra s'appuyer sur un comité technique (CoTech) d'experts représentant notamment les Centres d'Activités Régionales du PNUE/PAM, la Direction de l'Environnement du Conseil Général du Var, le service mer et littoral du Conseil Régional, l'IFREMER, le Parc National de Port Cros, la DREAL, l'Agence de l'Eau, la DIRM, l'ARPE, le Conservatoire du littoral, et d'autres organismes locaux impliqués techniquement dans la gestion intégrée de la Mer et du Littoral.

Le **chef de projet national** anime la structure de coordination institutionnelle, pour aider à la mise en œuvre de toutes les tâches du projet, en étroite liaison avec le CAR/PAP qui apportera tout au long du projet son soutien technique et administratif au Chef de projet national ainsi qu'aux partenaires engagés aux diverses activités du projet.

Les institutions chargées de la promotion de la PAC Var sont le Ministère français chargé de l'écologie, le Conseil Départemental du Var, et le PNUE/PAM-PAP/RAC.

La PAC Var atteindra également la population locale par les processus participatifs, les activités de formation et de communication, et à travers la page web et facebook du projet.

### **Description du travail**

Le **chef de projet national** aura à accomplir les tâches spécifiques suivantes:

1. Accompagner et faire émerger, en s'appuyant sur la structure du projet, un « Forum Terre-Mer » du Var, forum réunissant les acteurs publics et privés pour le partage des connaissances et la mise en cohérence des usages. Cette unité reposera sur les organisations de gouvernance et les associations d'acteurs identifiés comme les plus pertinentes au regard des enjeux identifiés pour la gestion intégrée de la mer et du littoral varois. Il s'agira de poursuivre les efforts engagés pour faire émerger cette structure en s'appuyant notamment sur les groupes de travail thématiques mis en place en 2015 : (i) érosion/submersion, (ii) bassin de navigation, ports et planification de l'espace maritime et

(iii) archipels d'excellence. Le chef de projet national animera ces groupes et assurera leur secretariat avec l'appui du CAR/PAP.

2. Organiser les réunions du CoPil (bi-annuelles) en étroite collaboration avec les partenaires du projet.
3. Contribuer à la préparation des spécifications techniques concernant les différentes activités du projet. Des spécifications techniques seront préparées pour chaque activité du projet. La préparation des spécifications techniques est la responsabilité des partenaires engagés au projet, mais le chef de projet national devra accompagner la démarche dont il assumera la responsabilité, notamment en fournissant les listes de données et documents disponibles et en estimant les capacités techniques nationales.
4. Assister et accompagner les autorités locales et les partenaires et consultants nationaux. Etant donné que le PAC est dans une grande mesure un exercice local, le chef de projet national devra établir des relations étroites avec les autorités locales varoises. Tout au long de l'exercice, il devra les informer en détail sur le projet pour assurer leur appui, implication et participation ; il devra également les tenir au courant des progrès réalisés, des problèmes rencontrés et des résultats obtenus. Chaque proposition devra être discutée, approuvée et adoptée par les autorités locales concernées. Le chef de projet national organisera des réunions/rencontres régulières avec les autorités locales et les partenaires nationaux pour évaluer les progrès réalisés, identifier les problèmes et proposer des solutions. Pour ce faire, il pourra demander l'assistance du partenaire ou du CAR concerné. Après chaque réunion, le consultant préparera un bref rapport récapitulatif des principaux points soulevés. Ces documents serviront à la rédaction des rapports d'avancement qui devront être remis au CAR/PAP tous les deux mois.
5. Superviser le travail des partenaires et consultants nationaux et internationaux. Le chef de projet national devra constamment suivre et superviser le travail des partenaires et consultants nationaux. Il veillera à ce que leur travail avance en conformité avec l'échéancier défini, cherchera à anticiper les problèmes éventuels et offrira des solutions en collaboration avec le partenaire concerné. Cette tâche est en relation étroite avec la tâche 3. Par ailleurs, il aura pour tâche de faciliter le travail des experts internationaux, engagés par les différents partenaires, lors de leur séjour en France.
6. Faciliter l'échange de données et de produits entre les équipes au projet. Etant donné que le PAC est un exercice hautement intégré, il est essentiel que chaque acteur impliqué soit tenu au courant des travaux menés par les autres et puisse utiliser leurs résultats comme intrants pour son propre travail. Cette tâche est en relation étroite avec les tâches 3,4 et 5.
7. Contribuer à la réalisation de produits au projet en adéquation avec les attentes du CoPil et en étroite coopération avec l'ensemble des partenaires au projet. Le chef de projet national cherchera particulièrement à mettre en synergie les activités du projet avec des initiatives et programmes existants sur le territoire varois et en Méditerranée afin de renforcer le réseau des projets PAC (études, documents de techniques, cartographie des acteurs, etc.).
8. Contribuer au choix des consultants nationaux, si cela s'avère nécessaire, pour la mise en oeuvre des activités du projet. Le chef de projet national assistera les partenaires lors du choix des consultants nationaux et veillera à préparer les "termes de référence" respectifs.
9. Assurer l'intégration des résultats du PNUE/PAM dans le projet. Le chef de projet national assurera la divulgation de tous les résultats du PNUE/PAM d'importance pour le PAC et leur mise à la disposition du projet. Cette tâche devra être réalisée en collaboration étroite avec le coordonnateur du projet désigné par le PNUE/PAM et les partenaires concernés.
10. Collaborer avec les ONG. Le chef de projet national devra maintenir des contacts réguliers avec les ONG nationales et locales et autres groupes d'intérêt, dans le but de leur fournir la

documentation sur le projet et expliquer la nature et l'importance du projet, de les informer sur les progrès réalisés et d'assurer l'adhésion aux solutions proposées.

11. Collaborer et accompagner la mise en œuvre et le suivi des projets liés au PAC Var auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Général du Var, Conservatoire du littoral...).
12. Collaborer étroitement avec le Point Focal National du CAR/PAP en France et avec le coordonnateur du projet désigné par le PNUE/PAM. Par l'entremise du CAR/PAP, un coordonnateur sera désigné pour gérer le projet pour le compte du PNUE/PAM. Le chef de projet national le coordonnateur désigné par le PNUE/PAM et le Point Focal français du CAR/PAP devront établir une collaboration étroite, échanger les informations sur le projet et s'aider mutuellement lors de la prise de décisions.
13. Préparer des rapports d'avancement succincts bi-mensuels remis au Coordinateur du PAC Var auprès du CAR/PAP. Ces rapports seront préparés dans le but d'identifier les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du projet, de traduire les dernières avancées. En principe, ces rapports seront essentiellement une compilation des résultats produits par le Chef de projet national et des compte rendus réunions organisées avec les partenaires locaux et/ou nationaux et/ou internationaux et ils seront rédigés suivant le format standard que le CAR/PAP utilise pour ce type de rapports.
14. Réviser les résultats des partenaires et consultants nationaux. Le chef de projet national examinera en détail les produits des activités du projet pour vérifier s'ils ont été préparés en conformité avec les "termes de référence" respectifs et dans les délais prévus. Les paiements à effectuer par le PNUE/PAM dépendront de l'approbation écrite par le chef de projet national.
15. Assurer la soumission, dans les délais prévus, des rapports de fin d'activité préparés par les partenaires et consultants nationaux. Après l'achèvement de chaque activité spécifique, les partenaires qui en sont responsables prépareront un rapport final et le soumettront également au CAR/PAP et au Chef de projet national pour examen. Ces rapports seront présentés au CoPil.
16. En collaboration avec le CAR/PAP, préparer le rapport final intégré du PAC. Le chef de projet national devra : compiler les résultats de toutes les activités du projet; préparer un résumé de chaque activité; identifier les éléments intégrants du projet, les avantages qu'il a apportés et les enseignements qui peuvent en être tirés; évaluer la durabilité du projet; établir une liste d'activités à engager dans la période après-projet.
17. Assister le CoPil et le PNUE/PAM lors des préparatifs pour la conférence finale de présentation. Le chef de projet national aidera à : définir le programme de la conférence, identifier les bailleurs de fonds potentiels pour les activités de suivi, compiler la liste des participants et la liste des documents. En outre, il assumera le rôle de secrétaire de la conférence et sera responsable de la rédaction du rapport de la conférence qui sera finalisé, publié et diffusé par le CAR/PAP.
18. Assister le CAR/PAP et les acteurs dédiés à définir un programme d'activités de suivi (plan d'action) pour la période d'après projet de deux ans. Sur la base des solutions et recommandations présentées dans les rapports finaux du projet et lors de la rencontre de synthèse et présentation des résultats, un programme d'activités de suivi (plan d'action) sera préparé par le Chef de projet et les acteurs dédiés, assisté par le CAR/PAP. L'évaluation des activités d'après projet, sera basée sur le plan d'action préparé par le Chef de projet national avec l'assistance CAR/PAP et les opérateurs dédiés en accord avec le CoPil.

19. Préparer un projet de rapport final administratif/financier sur le projet, qui sera finalisé par le CAR/PAP et soumis aux parties concernées.

### **Conditions requises**

Le chef de projet national doit être spécialisé dans un des domaines suivants: aménagement des zones côtières, aménagement urbain et régional, , sciences juridiques ou économiques, sciences sociales ou gestion des ressources naturelles. Le niveau master dans un des domaines précités sera considéré comme un avantage.

Le chef de projet national doit posséder une expérience d'au moins 4 ans de travail sur des activités relevant des principaux champs du projet (aménagement et gestion des zones côtières, planification et gestion urbaine, gestion des ressources en eau, approche participative). Il doit également posséder une certaine expérience dans la mise en œuvre de projets internationaux. L'expérience de gestion de ces projets sera considérée comme un avantage, tout comme le fait d'appartenir ou d'avoir travaillé au sein d'une institution impliquée dans développement durable des zones côtières dans la zone du projet.

### **Produits et délais**

Le chef de projet national devra soumettre les résultats et rapports suivants:

- réalisation de produits au projet attendus par les membres du CoPil aux échéances définies lors des réunions du CoPil ;
- rapports d'avancement succincts bi-mensuels ;
- rapports des réunions du CoPil : 15 jours après la cloture de l'activité ;
- rapports des réunions du Forum « Terre – Mer » varois et des groupes d'experts : 30 jours après la cloture de l'activité ;
- rapports de fin d'activités en collaboration avec les partenaires nationaux : 30 jours après cloture de l'activité ;
- première version du rapport final intégré du projet : 60 jours avant la conférence finale de présentation ;
- version définitive du rapport final intégré : 30 jours après la clôture du projet ;
- rapport de la conférence de présentation : 15 jours après la conférence ;
- définir un programme d'activités de suivi (plan d'action) pour la période d'après projet de deux ans en collaboration avec le CAR/PAP et les partenaires dédiés en accord avec le CoPil ; projet de rapport administratif/financier : 30 jours après la conférence.

### **Durée du contrat**

La durée estimée du contrat est de 18 mois, ces Termes de référence en font partie intégrante et concernent l'entière durée du projet PAC à savoir les activités à réaliser dans la période janvier 2016 – juin 2017.

La durée initial du contrat sera de 12 mois, a compter du 1er janvier 2016 jusqu'à fin décembre 2016. Et sera renouvelé, à l'entière durée du projet PAC seulement si les principaux partenaires en décident ainsi.

### **Rémunération**

Le chef de projet national sera rémunéré pour ses prestations d'un montant de 3.000 € (TTC) par mois. Les paiements seront effectués tous les deux mois, sur facture accompagnée d'un

rapport d'avancement succinct des activités accomplies, accompagné le cas échéant en annexes d'autres de documents préparés dans le cadre du projet.

L'ensemble des frais concernant les déplacements nationaux seront à la charge du chef de projet national. Les déplacements internationaux nécessaires à la bonne coordination du projet et qui permettront de garantir la meilleure collaboration possible avec le coordonnateur du projet désigné par le PNUE/PAM seront couverts par le CAR/PAP. De plus, le chef de projet national sera basé à la délégation europe et international du Conservatoire du littoral, Bastide Beaumanoir 3 Rue Marcel Arnaud 13100 Aix-en-Provence où il bénéficiera d'un bureau.

Les frais d'élaboration des rapports sont à la charge du chef de projet national, sauf pour les rapports tels que le rapport final intégré et le rapport final d'activité pour lesquels sera élaboré un certain nombre de dessins, cartes, photographies, etc. Ce matériel graphique peut être élaboré par le CAR/PAP, à partir des esquisses préparées par le chef de projet national. Les rapports précités doivent être soumis sous forme électronique.

## **Candidature**

Les candidats intéressés sont priés de remettre leur candidature :

- un CV ;
- une lettre de motivation qui détaillera les éléments méthodologique pour la gestion et la réalisation des objectifs du projet ;

à M. Sylvain Petit, administrateur de programme au CAR/PAP : [sylvain.petit@paprac.org](mailto:sylvain.petit@paprac.org)

Date limite de dépôt de candidature : **4 décembre.**